

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-quatre le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	15
Absents excusés :	2
Absents :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, BUTON, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. MICHEL, MOULIERAC.
M. MICHEL a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL
Arrivée de M. MICHEL à 18h30

Absents : MM. DUPONT, SPERANZINI.

Secrétaire de séance : Madame ROSSI.

Délibération n° 2024.09.07

Objet : Subvention jeune sportive

Madame la Maire après présentation du dossier de recherche de sponsoring, propose au Conseil municipal d’attribuer une subvention à la jeune A. B., sportive de haut niveau classée en Pôle Espoir France à hauteur de 10% de son budget pour l’année sportive 2023-2024 soit la somme de 630€.

Ce qui est accepté à l’unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 27 septembre 2024,

Agnès ALFONSO-CHARIOL

Maire de Sainte-Terre.

